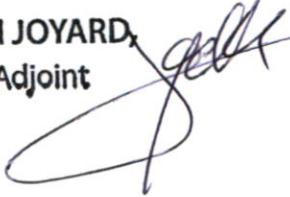



AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

<p>Date d'envoi par la Safer 17/05/2023</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie Raymond JOYARD, le 22 05 2023 Maire Adjoint</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>  
--	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 01 21 0082 01

Qualité de l'attributaire : M. Jérémy LONGO et Mme Sylvia SANDRI

Motif de l'attribution : DEVELOPPEMENT RURAL - AGRICULTURE : Attribution dans le cadre des articles L111-2 et L141-1 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels, du maintien de l'agriculture et du développement rural.

M. Jérémy LONGO et Mme Sylvia SANDRI entretiendront personnellement la parcelle agricole afin de maintenir l'ouverture des paysages et éviter l'enfrichement et la prolifération de plantes indésirables.
Les acquéreurs établiront leur résidence principale sur la propriété.

Conditions financières : 136 275,00 euros HT

Parcelles concernées :

Commune de IZERNORE(01) - Surface sur la commune : 85 a 52 ca
- 'De matafelon': G- 61 - 'Sur la vy': G- 60

Superficie totale : 85 a 52 ca